

NOTE DE SERVICE N°2/2019
Examen de promotion au grade d'assistant administratif

En séance du 6 décembre 2018, le Collège des Bourgmestre et Echevins a marqué son accord en vue de l'organisation d'un examen de promotion au grade d'assistant administratif.

Conditions :

- Etre de niveau D et compter 3 années d'ancienneté dans ce grade
- Etre titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur, d'enseignement assimilé ou d'une attestation d'équivalence
- Satisfaire aux conditions relatives à la connaissance des langues (SELOR art 9§2 élémentaire ou équivalent à la **date de clôture des inscriptions**)
- Etre de conduite et de civisme irréprochables

Programme d'examen :

Matières	Minima des points requis
<u>Epreuve écrite</u> Synthèse et commentaire critique d'un texte	60/100
Arithmétique, raisonnement numérique et/ou logique } Loi communale	30/50
<u>Epreuve informatique</u> Utilisation des logiciels de traitement de texte, de tableur et de messagerie électronique	30/50
<u>Epreuve orale</u> Entretien sur des questions d'ordre général et professionnel Techniques de communication	60/100
Total	180/300

Les agents qui souhaitent participer à cet examen doivent introduire leur candidature par lettre au Collège des Bourgmestre et Echevins, **au plus tard le 15 février 2019.**

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Delphine GOVERS au 02/348.68.72 ou par mail à l'adresse suivante : examen@uccle.brussels

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,


Laurence VAINSEL.

Le Collège,


Boris DILLIES,
Bourgmestre.
NEDERLANDSE TEKST OP KEERZIJDE